

Conditions d'admission

Pour accéder au Master 2 Smart city et gouvernance de la donnée, les étudiants doivent être titulaire d'un master 1 de droit, d'économie, de gestion, d'informatique ou d'un diplôme reconnu équivalent par la commission pédagogique du master, par exemple un diplôme d'ingénieur ou d'école de commerce.

Les titulaires d'un M1 AES sont admissibles sous réserve de l'obtention d'un contrat de professionnalisation.

La formation est ouverte à la formation continue

La sélection intervient sur dossier. Elle est complétée par un entretien devant un jury composé d'universitaires et de représentants d'entreprises.

L'admission définitive est conditionnée par l'obtention d'un contrat de professionnalisation.

La rentrée s'effectue vers la fin du mois de septembre.



Contacts

Responsable du diplôme

Emmanuel PY

Maître de conférences HDR
emmanuel.py@u-bourgogne.fr

Secrétariat pédagogique

Tél: 03.80.39.53.83

secretariat-m2-smartcity@u-bourgogne.fr

Université de Bourgogne

UFR Droit, Sciences économique et politique
4 Boulevard Gabriel - BP 17270
21072 DIJON Cedex



MASTER 2

Smart city et gouvernance de la donnée



Objectifs

Issue de la création d'une Chaire d'entreprise associant l'Université de Bourgogne, la métropole dijonnaise et le groupement **OnDijon (Bouygues énergies et services; EDF; Citelum; Enedis; Suez; Keolis)**, le Master 2 Smart City et gouvernance de la donnée a pour objectif de proposer une formation transdisciplinaire complète à même de permettre aux étudiants d'occuper de nombreuses fonctions d'encadrement dans le contexte d'une smart city.

À cette fin, la formation s'appuie sur une forte collaboration entre universitaires et praticiens du secteur public comme du secteur privé. Elle profite également des activités de recherche associées à la chaire d'entreprise et plus générale au **CID (Centre Innovation & Droit)**

L'alternance : un vrai plus !

Le Master 2 est conçu pour être suivi en alternance. Son emploi du temps est adapté au rythme des opérateurs publics et privés : l'étudiant travaille en entreprise 3 semaines par mois et poursuit sa formation à la faculté la 4ème semaine.

L'étudiant dispose d'une véritable première expérience professionnelle d'un an dans l'une de nos entreprises partenaires, notamment, ce qui vise à faciliter son intégration professionnelle après l'obtention du diplôme de Master.

Renseignements auprès du SEFCA : 03.80.39.51.80



Formation

SEMESTRE 1

- **UE1: Approche technique de la Smart City**
 - Transformation numérique city
 - Transport et mobilité
- **UE2: Approche juridique des données**
 - Droit du numérique (propriété intellectuelle, droit de la concurrence, intelligence artificielle, open data, ...)
 - Droit des données personnelles (régime général, données sensibles, rôle du DPO, ...)
 - Droit de la concurrence appliqué à la donnée
- **UE3: Les contrats de la Smart city**
 - Fonctionnement et compétence des acteurs locaux
 - Identification des contrats applicables à la smart city
 - Technique contractuelle
- **UE4: Économie de la Smart city**
 - Attractivité de la Smart city (entreprise et ménages)
 - Créativité dans la Smart city
 - Analyse de modèles économiques associés à la valorisation des données
 - Processus d'incubation et d'amorçage
- **UE5: Politique et éthique de la Smart city**
 - Analyse des politiques publiques des Smart city
 - Le citoyen au cœur de la Smart city
 - Éthique, captation et circulation des données

SEMESTRE 2

- **UE Unique : savoir-faire professionnel**
 - Rédaction et soutenance d'un mémoire
- ou
- Organisation d'un colloque

Modalités d'examen

1er semestre

- Examen sous forme de contrôle continu dans chaque UE (mise en situation, cas pratique, retour d'expérience, ...)

- Cas pratique transversal

2e semestre

- Rédaction et soutenance d'un mémoire

ou

- Organisation d'un colloque

